

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2026-08-008, une enquête publique unique relative au projet de révision allégée n°3 du PLUi Cœur de Beauce ayant pour objet de permettre l'extension du site de recherche semencière de l'entreprise BAYER située à Boissay, sur la commune de Toury, se déroulera :

Du lundi 31 août 2026 à 8h45 au vendredi 02 octobre 2026 à 12h15

L'autorité responsable du projet est la Communauté de Communes Cœur de Beauce, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe à la ZA de l'Ermitage 1 rue du Docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce.

Monsieur le Président délégué du Tribunal Administratif a désigné Madame Danièle LELONG, fonctionnaire territorial en retraite en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Sabine BERYSSON en qualité de suppléante.

Le dossier du projet de révision allégée n°3 du PLUi Cœur de Beauce, son annexe détaillant les évolutions à apporter au dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Madame la Commissaire Enquêtrice, seront déposés, pour mise à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique à la :

Mairie de Toury 5 Place Suger 28310 TOURY	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h45 - 12h15 Mardi : 8h45-12h15 puis 14h00-19h00 Samedi : 9h00 - 12h00
---	---

Un accès au dossier sera également garanti par un poste informatique aux heures et jours d'ouverture du lieu de l'enquête.

Le dossier est consultable sur le site internet de la communauté de communes dans la rubrique « Vie pratique » puis enquête publique :

<https://www.coeurdebeauce.fr/vie-pratique/urbanisme-cadre-de-vie/enquetes-publiques/>

Madame la commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Toury, lors des permanences suivantes :

**Mardi 15 septembre de
16h00 à 19h00**

**Samedi 26 septembre de
9h00 à 12h00**

**Vendredi 02 octobre de
9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

- consignés sur le registre d'enquête papier mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Toury
- envoyées par voie postale à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Beauce, Madame la commissaire enquêtrice de la révision allégée n°3 du PLUi, 1 rue du docteur Casimir Lebel - 28310 Janville-en-Beauce
La réception des observations par courrier est limitée aux dates de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.
- envoyées par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetepublique.cccb@gmail.com

Les observations adressées par courrier seront tenues à disposition du public dans le registre du siège de la Communauté de Communes. Les observations par courriel seront accessibles sur le site internet de la communauté de communes, mentionnés précédemment.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes et sur son site internet pendant une durée d'un an.